

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° AS103

présenté par

M. Cubertafof, M. Blanchet, M. Travert, M. Dombreval, M. Colas-Roy, M. Venteau, Mme Bono-  
Vandorme, Mme Jacqueline Dubois, M. Lamirault, M. Damaisin, Mme Gatel, M. Labaronne et  
Mme Tuffnell

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 31 BIS A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.